

Document de synthèse des recommandations vaccinales et de la campagne de vaccination saisonnière des résidents et professionnels des ESMS

1. Campagne de vaccination saisonnière Grippe / Covid-19

Éléments de contexte

En France, on recense en moyenne chaque année **plus d'un million de consultations en médecine de ville, plus de 20 000 hospitalisations et environ 9 000 décès liés à la grippe.**

La vaccination antigrippale et contre la covid-19 joue un rôle central pour réduire la probabilité de survenue de formes graves chez les résidents et les professionnels et limiter la transmission au sein des EMS.

Le nombre de décès évités chaque année est estimé à 2000 chez les personnes âgées grâce à la vaccination lors des épidémies de grippe.

L'objectif de couverture vaccinale contre la grippe saisonnière est de 75% pour les populations cibles de la campagne (**notamment les personnes âgées de plus de 65 ans et les professionnels de santé**).

Pourtant, les enquêtes de Santé publique France (SpF) montrent depuis plusieurs années une nette **diminution des couvertures vaccinales** chez les résidents en ESMS ainsi que chez les professionnels travaillant au sein de ces structures.

L'enquête 2024-2025, a montré que chez les résidents d'Ehpad, la couverture vaccinale (CV) grippe restait supérieure à 75% (CV=82,7%) mais qu'elle était nettement inférieure pour la Covid-19 (CV=63,6%).

[Vidéo vaccination contre la grippe des professionnels en ESMS, saison 2024-2025](#)

Pour plus d'informations

- [Résolution OMS – Resolution of the World Health Assembly, Prevention and control of influenza pandemics and annual epidemics - 2003](#)
- [Site Vaccination info service – Politique vaccinale](#)
- [Loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique](#)
- [Rapport de Santé publique France - Fardeau de la grippe en France métropolitaine, bilan des données de surveillance lors des épidémies 2011-12 à 2021-22](#)
- [Avis du Haut conseil de la santé publique - Vaccination contre la grippe saisonnière chez les personnes âgées et les professionnels de santé - 2014](#)
- [Enquête de Santé publique France - Études de couverture vaccinale contre la grippe et la Covid-19 des résidents et des professionnels salariés des établissements sociaux et médico-sociaux, saison 2024-2025](#)
- [Document de Santé publique France - Etat des lieux et propositions d'actions : Vaccination contre la grippe des professionnels des Ehpad - 2023-2024](#)

Stratégie vaccinale : l'essentiel à savoir

Quand ?

Cette année la campagne vaccinale aura lieu du **14 octobre 2025 au 31 janvier 2026**.

Quelle sont les populations cibles en EMS ?

- **Les résidents en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad)** et unités de soins de longue durée (USLD)
- Les personnes vivant dans l'entourage ou en contacts réguliers avec des personnes immunodéprimées ou vulnérables, y compris **les professionnels des secteurs sanitaire et médicosocial**
- Toutes les personnes âgées de 65 ans et plus
- Les personnes, âgées de 6 mois ou plus, atteintes de comorbidités ayant un risque plus élevé de formes graves de la maladie
- Les personnes immunodéprimées
- Les femmes enceintes
- Les personnes à très haut risque de formes graves

Comment vacciner ?

La campagne est **menée de manière conjointe** pour les vaccinations saisonnières antigrippales et contre la Covid-19.

Il est recommandé de proposer la **vaccination concomitante** dès lors qu'une personne est éligible aux 2 vaccinations, quel que soit son âge. Les 2 injections peuvent être pratiquées le même jour, sur 2 zones d'injection distinctes (les 2 bras par exemple). Si les deux vaccins ne sont pas administrés au même moment, il n'y a **pas de délai à respecter entre les deux vaccinations**.

Focus grippe

Vaccins disponibles

- Flucelvax® (IM) Utilisable en cas d'allergie à l'œuf ou aux aminosides
- Influvac® (IM ou SC profonde)
- Vaxigrip® (IM ou SC)

+ vaccins haute dose ou adjuvantés* (≥ 65 ans)

- Efluelda® (IM ou SC)
- Flud® (IM)

***Recommandation HAS : utilisation préférentielle des vaccins haute dose ou adjuvantés chez les personnes ≥ 65 ans** sans exclure les vaccins à dose standard de la stratégie vaccinale.
 La commission de la transparence a octroyé un ASMR V à ces deux vaccins.

Posologie : Une dose annuelle.

Délai de protection : La protection contre la grippe est atteinte dans les deux semaines après la vaccination.

Vaccination post-exposition : L'exposition ne contre-indique pas la vaccination.

Vaccination post grippe : Plusieurs souches de la grippe pouvant être en circulation, la vaccination saisonnière est recommandée également en cas d'antécédent de grippe durant la même saison.

Focus Covid-19

Vaccins disponibles : vaccins Comirnaty® adaptés au variant LP.8.1.

Posologie : une seule dose de vaccin, quel que soit le passé vaccinal (pour les adultes).

Délai après une infection ou une précédente vaccination : les personnes ciblées par la campagne sont éligibles à partir de 6 mois après leur dernière infection ou injection de vaccin contre la Covid-19. Ce délai est réduit à **3 mois pour les personnes immunodéprimées et les personnes âgées de 80 ans ou plus**, en raison de leur déficit immunitaire, responsable d'un taux plus faible et d'un déclin plus rapide des anticorps neutralisants.

Délai de protection : La protection contre la Covid-19 est atteinte dans les deux à trois semaines après la vaccination.

Vaccination post-exposition : Dans un contexte d'exposition individuelle documentée la HAS recommande que la personne ne soit pas vaccinée avant le résultat du dépistage.

En revanche une campagne de vaccination ne doit pas être décalée car elle pourrait prévenir la transmission aux contacts de sujets contacts. La vaccination ne doit être évitée individuellement qu'en cas d'exposition avérée (voisin de chambre par exemple), en attendant le résultat du dépistage par test PCR ou antigénique.

Qui peut vacciner ?

- Médecin
- Sage-femme
- Infirmier (sans prescription médicale préalable)
- Pharmacien (sans prescription médicale préalable)
- Etudiant de 3ème cycle d'études médicales sous supervision d'un maître de stage
- Etudiant de 3ème cycle de pharmacie si formé, sous supervision d'un maître de stage

Pour plus d'informations

- o [Site Vaccination-info service -Informations générales / calendrier vaccinal](#)
- o [Site Infovac-France - Informations générales / Questions spécifiques, réponses d'experts](#)
- o [Document CPias ARA - Fiche repère - Vaccins disponibles et schémas vaccinaux grippe et Covid-19 – Octobre 2025](#)
- o [Site sante.gouv.fr - Documents DGS Urgents du 17 septembre et du 18 octobre 2025 relatifs à la campagne vaccinale](#)
- o [Site sante.gouv.fr - Fiches pratiques sur l'utilisation du vaccin Cominarty®](#)
- o [Site Mes vaccins.net - Vaccination Covid-19 post-exposition - 2024](#)
- o [Site OMS – questions réponses grippe saisonnière](#)

Organiser la campagne vaccinale en Ehpad

La Direction Générale des soins a publié en 2024 un [guide ayant pour but de donner des recommandations d'organisation des sessions de vaccination](#).

Ce guide est toujours d'actualité et détaille les modalités de mise en œuvre des grands principes d'organisation rappelés ci-dessous :

- Mettre en place une instance de **pilotage** au sein de l'établissement
- **Inform**er résidents, familles et professionnels
- Recueillir le **consentement**, réaliser des entretiens pré-vaccinaux
- Se former sur la **préparation et les modalités d'injection** des vaccins
- **Identifier les moyens (notamment humains) nécessaires** pour les séances vaccinales
- S'assurer de **disposer des équipements** et matériels requis
- **Préparer les séances** de vaccination (lister les personnes, s'assurer de leur état de santé, de la disponibilité du matériel requis et d'un local adapté...)
- Penser à la gestion des déchets d'activité de soins à risque infectieux (**DASRI**)
- Anticiper la **gestion des principaux aléas** du processus organisationnel
- Assurer le **suivi post-vaccinal** et la **pharmacovigilance**

Pour plus d'informations

- [Site sante.gouv.fr](http://Site.sante.gouv.fr) : [Fiches techniques et outils pour les professionnels de santé](#)
- [Guide DGS - Organisation de la vaccination contre le covid-19 en Ehpad et USLD - 2024](#)

Optimiser la campagne de vaccination des professionnels

Les couvertures vaccinales contre la grippe et la Covid-19 sont très basses chez les professionnels en ESMS.

Un enjeu important est donc de mobiliser les professionnels lors de la campagne de vaccination.

Afin d'augmenter cette mobilisation, une **organisation et des actions de promotion** ayant montré leur efficacité peuvent être mises en œuvre.

1. **Mobiliser les acteurs**
2. **Sensibiliser les professionnels**

1. Mobiliser les acteurs

- **Préparer** sa campagne en amont
- **Impliquer la direction**, le président de CME/le médecin coordonnateur, les chefs de services, les cadres infirmiers / IDEC, qui affichent clairement leur soutien et leur engagement

- Constituer un **comité de pilotage** (direction, EOH/EMH, santé au travail, référent vaccination...)
- Identifier un **correspondant vaccination** par unité
- Assurer la **gratuité** de la vaccination et **faciliter son accès**
- Anticiper l'**évaluation** de la campagne par le recueil de la couverture vaccinale (CV) contre la grippe

2. Sensibiliser les professionnels

Il existe de multiples supports de promotion de la vaccination antigrippale et contre la Covid-19 : Affiches, vidéos, supports ludiques, argumentaires scientifiques.

Le CPias Auvergne-Rhône-Alpes a développé la réflexion sur l'optimisation de la vaccination chez les professionnels de santé en ESMS et propose sur son site une **page dédiée, avec des liens utiles vers de nombreux outils d'organisation et de communication** : [Les incontournables d'une campagne vaccinale](#)

Il existe également **deux guides de communication à destination des organisateurs** des campagnes vaccinales :

- [Kit de promotion de la vaccination antigrippale et COVID 19 en ES et ESMS à destination des organisateurs de la campagne – ARS Grand-Est - 2024-2025](#)
- [Guide d'accompagnement à l'usage des ES et ESMS, - ARS – CRAtb – CPias Hauts-de-France - campagne 2024-2025](#)

2. Recommandations générales de vaccination des résidents et des professionnels en Ehpad

Recommandations vaccinales pour les personnes âgées de 65 ans et plus

Nouveautés

Le calendrier vaccinal 2025 a modifié les recommandations vaccinales concernant les bronchiolites/ infections à VRS et le pneumocoque :

Pneumocoque : Une dose par an à partir de 65 ans selon un schéma à dose unique de Prevenar20.

VRS : Une dose par an du début de la période épidémique et jusqu'à la fin de cette période (soit de septembre à janvier) pour l'ensemble des personnes de 75 ans et plus, et chez les personnes âgées de 65 ans et plus présentant des pathologies respiratoires chroniques (particulièrement BPCO) ou cardiaques (particulièrement insuffisance cardiaque). Vaccination prise en charge à l'hôpital pour les populations ciblées par les recommandations.

Calendrier vaccinal chez les 65 ans et plus

[Extrait du mémo proposée par l'OMEDIT Nouvelle-Aquitaine – Guadeloupe - Guyane](#)

Âge approprié	65 ans	75 ans	80 ans	85 ans	95 ans et +
dTP (diphtérie, tétanos, poliomyélite)	Rappel	Rappel		Rappel	Rappel
Coqueluche acellulaire (ca)	Rappel	Rappel		Rappel	Rappel
Zona	2 doses à 2 mois d'intervalle				
Pneumocoque	1 dose				
Grippe	1 dose par an à l'automne (vaccin trivalent)				
Covid-19	1 dose par an à l'automne		2 doses par an (automne et printemps)		
VRS (Virus Respiratoire Syncytial)	1 dose si comorbidités (1)	1 dose			

Calendrier adapté du calendrier simplifié des vaccinations chez les 65 ans et plus, Ministère de la Santé et Santé Publique France, 2025

Vaccins recommandés et obligatoires pour les professionnels travaillant en Ehpad (et en ESMS en général)

Les vaccinations contre la **diphtérie le tétanos la poliomyélite et l'hépatite B** sont **obligatoires** pour les professionnels travaillant au sein de structures médicosociales.

Les vaccinations contre la **coqueluche, l'hépatite A, les maladies infantiles (ROR et varicelles)** sont **recommandées** selon le type de structure et l'âge des résidents, ainsi que selon la fonction occupée.

Les vaccinations saisonnières contre la **grippe et la Covid-19** sont **recommandées** pour tous les professionnels travaillant au contact de personnes vulnérables notamment en Ehpad.

[Infographie extraite du mémo proposé par l'OMEDIT Nouvelle-Aquitaine – Guadeloupe - Guyane résumant ces obligations et recommandations](#)

Etablissements Médico Sociaux*	Vaccination Obligatoire					Vaccination Obligatoire Si exposé		
	dTP	Coqueluche	Grippe	Covid-19	Hépatite A	Hépatite B	ROR y compris si né avant 1980 sans ATCD	Varicelle si sans ATCD et séronégatif
Personnel des établissements et services pour l'enfance et la jeunesse handicapés		Personnel soignant			Personnel exposé		Personnel au contact des enfants	Personnel soignant
Personnel des établissements et services d'hébergement pour adultes handicapés		Personnel soignant			Personnel exposé		Personnel soignant	Personnel soignant
Personnel des établissements d'hébergement pour personnes âgées		Personnel soignant					Personnel soignant	Personnel soignant
Personnel des services sanitaires de maintien à domicile pour personnes âgées		Personnel soignant					Personnel soignant	Personnel soignant
Personnel des services d'aide à domicile (SAAD)								
Personnel impliqués dans la préparation alimentaire en restauration collective								

*Arrêté du 15 mars 1991 fixant la liste des établissements ou organismes publics ou privés de prévention ou de soins dans lesquels le personnel **exposé** doit être vacciné dont les **EHPAD**, les établissements et services **pour l'enfance et la jeunesse handicapés**, les établissements et services **d'hébergement pour adultes handicapés**, les **services sanitaires et blanchisseries**.

ATCD = antécédents
 ROR = Rougeole, Oreillons, Rubéole
 dTP = Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite

Pour plus d'informations

Personnes âgées

- [Mémo vaccinations des personnes âgées de 65 ans et plus – OMEDIT Nouvelle Aquitaine - Guadeloupe - Guyane, mise à jour avril 2025](#)
- [Synthèse des vaccinations recommandées aux personnes âgées – CRATB Ile - de -France, mise à jour Avril 2025](#)
- [Webinaire « vaccination des personnes âgées » proposé lors de la semaine de la vaccination 2025 - Gérontopole ARA - durée 1h11](#)
- [Webinaire « Promotion de la vaccination en Ehpad » - mission PRIMO – durée 1h30](#)
- [VIDAL actualités - Prise en charge à l'hôpital des vaccins ABRYVO et AREXVY - 09 octobre 2025](#)

Professionnels

- [Mémo vaccination des professionnels des ESMS - OMEDIT Nouvelle-Aquitaine – Guadeloupe – Guyane, mise à jour juin 2024, vérifié septembre 2025](#)

Tous

- [Site Vaccination info service](#)
- [Calendrier vaccinal 2025](#)
- [Page internet « Boite à outil vaccinations » - OMEDIT Nouvelle-Aquitaine – Guadeloupe - Guyane](#)